



FRANÇAIS, LANGUE SECONDE DANS LES ÉCOLES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

**Rapport soumis à la Commission des états généraux sur
la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

**Gretta Chambers
Présidente**

1^{er} mars 2001

L'enseignement et l'apprentissage du français figurent parmi les principales préoccupations du système scolaire de langue anglaise. Au cours des vingt dernières années, les parents dont les enfants fréquentaient l'école anglophone au Québec ont exigé avec de plus en plus d'insistance que leurs fils et leurs filles maîtrisent suffisamment le français au terme de leurs études pour pouvoir accéder au marché du travail à prédominance francophone. Le bilinguisme symbolique a été complètement rejeté comme moyen de préparation adéquat en vue de l'intégration économique des jeunes anglophones du Québec. Par conséquent, les écoles qui n'offraient pas de programmes d'enrichissement de fort calibre en langue seconde ont vu leur taux d'inscription tomber en chute libre, les parents préférant placer leurs enfants dans des écoles où l'on mettait davantage l'accent sur l'enseignement du français, voire les inscrire dans le réseau scolaire francophone, du moins pour une partie de leur parcours scolaire. La demande exprimée par la communauté anglophone quant à la maîtrise du français comme critère de base aussi important que la maîtrise de la langue d'enseignement et de la mathématique a dicté des changements profonds au sein des commissions scolaires anglophones, tant du point de vue de l'enseignement des programmes que des pratiques d'embauche. Les programmes d'immersion en français se sont multipliés. Le pourcentage d'enseignants francophones bilingues et unilingues a augmenté considérablement et la hausse se maintient. Il a fallu trouver des moyens en marge des règles régissant le régime pédagogique officiel du ministère de l'Éducation afin de consacrer le temps et les ressources nécessaires à l'accomplissement de la mission que s'était donnée le réseau scolaire de langue anglaise au sujet du français.

Avant le processus de mise en œuvre de la gestion scolaire et des réformes des programmes actuellement en cours, les responsabilités du système scolaire de langue anglaise quant à l'enseignement dans les deux langues n'avaient jamais été reconnues comme faisant partie de sa mission. Le contenu des programmes était clairement définis et appliqués rigoureusement à l'échelle du primaire et du secondaire. Certains groupes ont demandé un temps prescrit mais le régime propose un temps minimum. Les commissions scolaires anglophones devaient donc se débrouiller pour surmonter le problème supplémentaire associé à la maîtrise des deux langues avec les ressources disponibles et les contraintes de temps imposées par une réglementation stricte. On a alors assisté, évidemment, à l'éclosion d'une foule de programmes de français enrichi dans tout le réseau scolaire et à l'usage accru du français plutôt que de l'anglais dans l'enseignement de certaines matières afin de bonifier l'enseignement intensif du français pour qu'il dépasse largement les critères du régime pédagogique.

La disponibilité d'enseignants ayant à la fois une formation en enseignement d'une langue seconde et dans une matière donnée peut s'avérer un problème très épineux pour les écoles qui, en raison de leurs ressources financières et de leur taille, ne peuvent doubler leurs spécialistes d'une discipline. Par ailleurs, les élèves ne maîtrisent pas tous le français suffisamment et assez tôt pour pouvoir suivre un programme de français, langue d'enseignement. Ceux qui se présentent aux examens en français, langue d'enseignement, ont plus de facilité à comprendre le contenu et le matériel didactique du cours donné en français. Néanmoins, de nombreux élèves ont besoin de cours d'appoint en français pour réussir les cours conçus pour les francophones. Les personnes les mieux placées pour donner ces cours d'appoint sont les enseignants spécialisés en enseignement d'une langue seconde, spécialité qui n'est pas incluse dans

la formation de base. De tels enseignants, par conséquent, ne sont pas faciles à trouver ni bon marché. La plupart des enseignants du Français langue seconde sont les enseignants francophones généralistes.

Parmi les autres obstacles caractéristiques de l'enseignement des programmes dans les écoles anglophones, mentionnons le contrôle étroit exercé par le Ministère sur les manuels et le matériel pédagogique, qui sont conçus pour refléter fidèlement les objectifs et la séquence d'enseignement inscrits dans chaque description de cours. Le réseau scolaire francophone représente un marché suffisamment rentable pour que les éditeurs produisent le matériel spécifique exigé pour des matières étroitement contrôlées. En revanche, la préparation de manuels très spécialisés pour le marché beaucoup plus restreint que représente la communauté anglophone n'est pas aussi lucratif. Le problème ne réside pas dans le manque de matériel didactique de qualité en anglais, langue d'enseignement ou langue seconde. Au contraire, il existe une multitude d'outils pédagogiques en Amérique du Nord, mais leur contenu ne correspond pas nécessairement aux objectifs structurés énoncés dans le régime pédagogique du ministère de l'Éducation et approuvés par ce dernier.

À la suite des changements prescrits par la nouvelle Loi sur l'instruction publique, qui touchent l'enseignement primaire et secondaire et qui vont de la réforme des programmes à la décentralisation des politiques d'enseignement et d'apprentissage, les écoles québécoises, tant francophones qu'anglophones, progressent vers un état d'autodétermination plus poussé que jamais. Le processus ne fait que commencer, mais déjà, grâce à l'ouverture aux décisions locales dans l'enseignement des programmes, les écoles anglophones ont la chance de bâtir leurs propres cours de façon à atteindre les objectifs des programmes par des moyens qui correspondent aux objectifs culturels des communautés qu'elles servent. Par ailleurs, fait nouveau depuis son entrée dans les écoles anglophones il y a 25 ans, l'immersion en français est devenue un programme ou une suite de programmes reconnus dans le contexte des objectifs de maîtrise du français propres aux écoles anglophones. Par sa nature fondamentale, la réforme de l'éducation a profondément secoué tous les rangs du système scolaire et sa mise en œuvre continuera de donner lieu à des tensions à mesure que le processus s'étendra du primaire au secondaire, étape plus complexe. Dans le mouvement inévitable de réorganisation et de réorientation, le système scolaire de langue anglaise continuera d'accorder une importance considérable à l'enseignement du français dans sa mission éducative.

Pour conclure nous recommandons que le gouvernement assure :

- que les élèves dans les écoles anglophones puissent avoir accès à de meilleures conditions d'enseignement de la langue française;
- que la qualité du matériel pédagogique soit excellente;
- que le niveau de réussite des cours d'immersion soit articulé;
- que le régime pédagogique soit flexible en ce qui concerne l'enseignement des langues, on ne doit pas être obligé de demander la dérogation pour enseigner le français dans les écoles anglophones.

PROFILE DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE
SECTEUR ANGLOPHONE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Effectifs Commissions scolaires		Élèves en immersion française		
2000-2001		2000-2001	1999-2000	1998-1999
9 630	Préscolaire	4 559	4 703	4 368
56 669	Primaire	24 274	23 832	22 808
39 276	Secondaire	11 759	12 748	12 047
105 575	Total	40 592	41 283	39 222

**SOURCE : Tableaux PM0J030K
PM1J030A**

MEQ - DSEQ